



## Date maximum de versement du loyer au propriétaire

Par **capri13**, le **22/10/2021** à **15:38**

Bonjour.

Je vais acheter un appartement T2 (locataire en place) et je vais signer un mandat de gestion locative. Le mandataire me précise que le loyer me sera versé le 23 de chaque mois pour le mois en cours...est ce légal alors cette date ne correspond pas à la date du bail ?

Merci par avance pour votre réponse.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **22/10/2021** à **17:17**

Bonjour

Indépendamment du jour de paiement par le locataire, beaucoup d'agences reversent entre le 20 et le 25 du mois, c'est une question à préciser lors de la rédaction du contrat avec l'agence, sinon c'est elle qui décide du jour où elle vous versera le loyer.

Par **janus2fr**, le **22/10/2021** à **20:26**

Bonjour,

Ne pas confondre la date à laquelle le locataire doit verser son loyer selon le bail et celle à laquelle le mandataire le reverse au propriétaire. Par exemple j'ai eu un mandataire qui me versait les loyers par trimestre...

Le mandataire "se fait" ainsi de la trésorerie...